



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction de la coordination des services de l'Etat
Bureau des procédures environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de MELUN

Par arrêté préfectoral n°2019/3 DCSE/EXP du 11 février 2019 est prescrite une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière du centre ancien de la commune de Melun (2nd liste).

Cette enquête se déroulera pendant 19 jours consécutifs, **du vendredi 15 mars au mardi 2 avril 2019 inclus** en mairie de Melun.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Melun (16 rue Paul Doumer – 77000 Melun) où toutes les observations pourront être adressées par courrier au commissaire enquêteur.

Monsieur Jacques DAUPHIN, inspecteur des sites à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre seront tenus à la disposition du public à la mairie de Melun au service urbanisme pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture du service au public soit **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30**.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- le vendredi 15 mars 2019 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 23 mars 2019 de 9h30 à 12h30,
- le mardi 2 avril 2019 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions éventuelles du public pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard **le jeudi 2 mai 2019** pour rendre son rapport et ses conclusions motivées au préfet de Seine-et-Marne.

Toutes informations relatives au projet pourront être obtenues auprès M. Antoine BILLAUD - Société Publique Locale Melun Val de Seine aménagement –3 boulevard Chamblain – 77000 Melun – Téléphone 01.64.10.44.13.

Le dossier d'enquête publique est tenu à disposition du public sur le site internet de la mairie de Melun à l'adresse suivante www.ville-melun.fr.

Au terme de l'enquête publique, le Préfet statuera par un arrêté préfectoral sur la demande de déclaration d'utilité publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposées en mairie de Melun, au siège de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine et à la préfecture de Seine-et-Marne – (DCSE – BPE –12 rue des Saints Pères – 77010 Melun cedex), ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat (www.seine-et-marne.gouv.fr rubrique : Publications/Enquêtes publiques) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.